

Les accords inter-entreprises, partage ou partenariat ? - Les stratégies des groupes européens du traitement de l'information

Michel Delapierre

Revue d'économie industrielle, Année 1991, Volume 55, Numéro 1
p. 135 - 161

[Voir l'article en ligne](#)

Page 135 de cet article

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

LES ACCORDS INTER-ENTREPRISES, PARTAGE OU PARTENARIAT ? LES STRATÉGIES DES GROUPES EUROPÉENS DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Les accords inter-firmes sont depuis quelques années l'objet d'une très forte attention tant de la part de la presse d'affaires que des milieux académiques, signe de l'actualité marquée du phénomène. La recension effectuée par la Revue d'Économie Industrielle montre, mis à part l'article de Richardson en 1972 et surtout les travaux de O.E. Williamson à partir de 1975, une nette accélération depuis 1985 des recherches menées sur le thème général de la coopération industrielle (Dulbecco 1990).

Les relations contractuelles entre entreprises ne sont cependant pas une nouveauté. Les accords de sous-traitance, de concession de licence ou de filiale commune sont des formes anciennes et traditionnelles auxquelles de nouvelles sont venues s'adjoindre, contribuant à une prolifération de modalités qui tend à brouiller les tentatives de définition de l'objet lui-même (Michalet 1988).

Les vertus du consensus, produit de la négociation, par opposition à l'affrontement direct, sont aujourd'hui mises en avant comme nouvelle forme quasi universelle des relations au sein du système social. Dans la majeure partie des discours la contrainte imposée cède le pas au pacte. Au sein de l'entreprise l'accent est passé de la hiérarchie au travail d'équipe, valorisant l'initiative de chacun plus que la soumission aux directives venues du sommet. Entre firmes les collaborations et alliances marquent la recherche de partenaires parmi les concurrents d'hier et d'aujourd'hui. Un ensemble important de travaux empiriques a mis en évidence l'accélération des formes de relations contractuelles inter-entreprises depuis le début des années 80 qui a particulièrement touché les secteurs les plus représentatifs de l'évolution du système industriel : le domaine des hautes technologies (1). Pour le seul champ des industries du traitement de l'information G. C. Cainarca, M.S. Colombo et S. Mariotti ont dénombré entre 1980 et 1986, 2014 accords

(1) On en trouvera un recensement dans le survey réalisé par F. Chesnais (1988).